

# Construction du supermarché : c'est parti !

# Le Journal

Bien Vivre à Saleilles

## Edito

Toujours soucieux de faire la lumière sur l'action publique dans notre commune, les membres de l'association « Bien Vivre à Saleilles » présentent dans ce numéro quelques points-clés de l'action communale. Voici le constat qui peut être tiré en cette fin d'année.

L'incapacité de l'équipe municipale à définir une réelle politique la conduit à gérer par opportunité au coup par coup, ce qui se traduit déjà par des incohérences qui mettent à mal la compétence de la municipalité. Le futur groupe scolaire ne verra pas le jour de si tôt, la commune n'est toujours pas propriétaire des terrains et cette acquisition est bien loin d'être bouclée, le gymnase est encore reporté aux calendes grecques et les associations perçoivent bien comment on les

mène en bateau. La traversée routière de l'agglomération n'est toujours pas la préoccupation des élus de la majorité alors que le danger et les nuisances ne sont plus acceptables, bref rien ne semble alerter la majorité municipale, tout va pour le mieux.

Pour nous expliquer tout ça, après avoir donné des grands coups de poignard dans le dos aux élus de l'opposition dans le premier numéro du « journal des Saleillencs », la municipalité nous livre un numéro deux complètement vide d'information qui est le signe d'un besoin de propagande. Mais manifestement personne n'y accroche.

Les habitants de Saleilles attendent toujours un projet communal porteur d'avenir et les élus municipaux une vraie participation à l'élaboration de la politique locale de laquelle ils sont purement écartés par le maire.

## Traversée routière :

### « le non sens près de chez vous »

Depuis la création de « Bien Vivre à Saleilles » nous ne cessons d'alerter sur la nécessité de traiter la traversée routière de l'agglomération. Rien n'est fait ou si peu ! Et les réponses apportées sont tout simplement n'importe quoi ! Le boulevard Casenove voit passer des flots de véhicules à très grande vitesse, dernièrement une petite fille roulant à vélo s'y faisait renverser par une voiture... L'avenue du Canigou est le théâtre de tous les records de vitesse alors

que les écoliers l'empruntent à pied. L'avenue de la Libération, dont les riverains se sont mobilisés pour déposer une pétition, est aussi devenue un itinéraire à grande vitesse. La municipalité a été obligée de réagir mais elle propose de mettre en place des chicanes comme celles déjà réalisées. Arrêtons de faire n'importe quoi ! **Nous avons consulté les professionnels de la conduite sur route** sur cette réalisation, ils nous ont simplement dit : « c'est un non sens routier et un danger pour les deux roues ». Alors que la commission des travaux du

conseil municipal n'a toujours pas été réunie, des aménagements insensés sont réalisés... Mais quel diable d'expert peut imaginer des projets aussi mauvais ? Alors que cet axe conduit au futur groupe scolaire, on le transforme en gymkhana que les bus ne peuvent pas franchir, donc ils passent pardessus les chicanes ! Et pour aggraver la situation, notons que l'avenue des Crouettes aura coûté 6 millions alors que le projet proposé pour l'avenue de la Libération se limitera à quelques galets bétonnés au sol pour 150000 francs !

## Inauguration du gymnase

Livraison des salles annexes, peut-être au printemps 2002, ce n'est même pas sûr. La seule certitude concernant le gymnase : il sera baptisé « l'Arlésienne ». En attendant le supermarché discount est construit à proximité malgré les remous provoqués chez nos commerçants. Qui arrivera le premier le lièvre ou la tortue ?

## Impôts locaux : la palme revient à Saleilles!

Nous nous sommes livrés à l'analyse de l'évolution de la taxe foncière à Saleilles et à Sud Roussillon entre 1997 et 2001. Afin de ne pas risquer de polémique sur les inégalités des bases entre les communes, nous avons harmonisé l'étude en prenant, pour nos calculs, une habitation dont la base locative, au sens des services fiscaux, est de 10000 francs quelque soit la commune considérée.

Cette base locative sert au calcul de l'impôt, elle représente 50% de la valeur locative théorique du bien concerné pour les terrains bâtis. Elle est multipliée par quatre taux déterminant quatre parts différentes : la part communale, la part départementale, la part régionale et la part ordures ménagères.

L'ensemble de ces quatre postes est majoré par un taux de 8% pour frais de gestion de la fiscalité locale, rétribuant les services du Ministère des Finances assurant le recouvrement de cet impôt local. Pour tenir compte de l'inflation, la base locative est réévaluée chaque

année par le Ministère des finances.

Afin de pouvoir comparer ce qui est comparable notre étude porte uniquement sur les parts « communale » et « ordures ménagères » réellement payées qui ont été regroupées, car elles traduisent la politique communale.

### Part communale : Saleilles la plus chère

De 1997 à 2000, le classement entre les quatre communes de Sud Roussillon ne change pas. Saleilles est la ville la plus taxée pour la part communal devant Alénia, La Tour bas Elne et Saint-Cyprien. Perpignan se place devant.

En quatre ans, les Saleillencs ont payés 12662 Frs contre 11358 Frs pour les habitants de Saint-Cyprien, soit 1264 Frs ou 11,13% de plus. Les Perpignanais quant à eux ont payés 13017 Frs soit 371 Frs ou 3,21% de plus que les Saleillencs. (cf. graphique 1)

En 2001, **Saleilles prend la tête du classement devant Perpignan** et les trois autres villes de Sud-

Roussillon. Avec 3555 Frs, Saleilles dépasse Perpignan (3410 Frs) de 4,25%. et Saint-Cyprien (3273 Frs) de 8.31% !

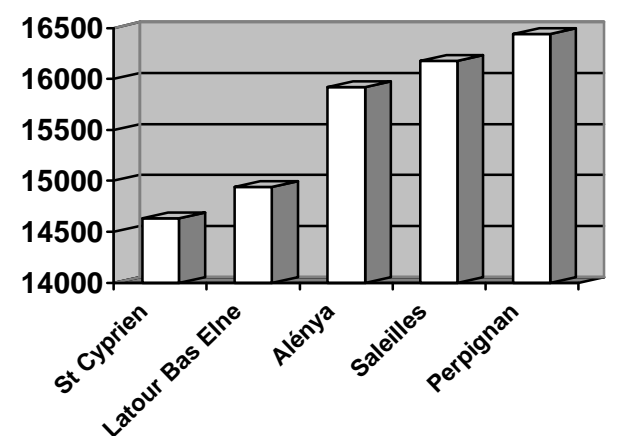
En cinq ans la "part communale" de Saleilles augmente de (2917 Frs/ 3555 Frs) 21,87%, celle de Perpignan (3060 Frs/ 3410 Frs) de 11,49% et Saint-Cyprien (2548 Frs/3273 Frs) progresse de 28,75%. (cf. graphique 2).

### Ordures ménagères : hausse vertigineuse !

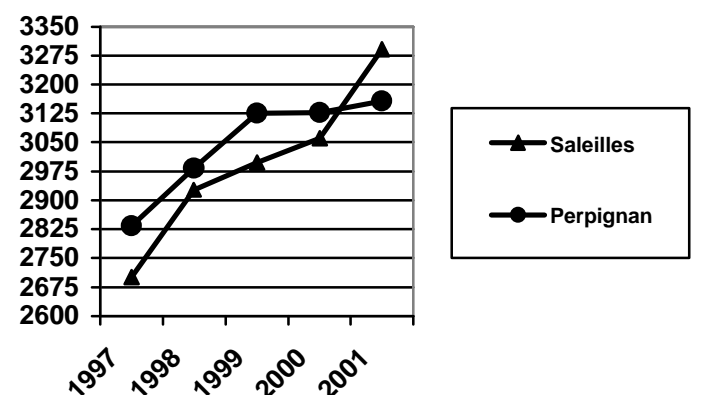
En 1997, à Saleilles, la part « ordures ménagères » représentait 905 Frs soit 45% de la part communale, en 2001 ce ratio est passé à 54,2% soit une évolution de +38,12% ! Rappelons que ce service est passé d'une gestion communale à l'actuelle gestion assurée par Sud Roussillon.

Voilà le triste état de la situation ! N'en déplaise à monsieur Rabetllat, grand argentier communal... Pendant que Perpignan stoppe l'augmentation (depuis 3 ans), la municipalité de Saleilles fait grimper les impôts locaux !

Somme payée en 5 ans taxe foncière + ordures ménagères (97 à 2001 base locative d'imposition de 10000 francs)  
\* chiffres relevés sur les feuilles d'imposition



Evolution taxe foncière + ordures ménagères (comparatif Saleilles/Perpignan)



### Communauté d'agglomération

La question de la communauté d'agglomération est traitée en catimini entre Ms Bouille et Erre, mais où va la représentativité des élus locaux ? Chose certaine, la discorde entre le maire de Saleilles et son premier adjoint sur le sujet de la communauté d'agglomération abordée à Sud-Roussillon a nettement marqué la division.

La rumeur alimentée par l'annonce de l'adhésion de Sud-Roussillon à la communauté d'agglomération est bien entendu infondée. Rien n'est encore décidé et rien n'est sur le point de l'être ! Les seules discussions ayant eu lieu sont à caractère financier. Il est grand temps maintenant de se pencher sur ce que cette modification de l'intercommunalité apportera réellement aux saleillennes et aux saleillens en terme de service et de fiscalité ! On attend que le maire s'occupe de Saleilles désormais sur ce dossier...

## Les échos du conseil municipal

● **Achat de 10 hectares :** la commune vient de faire l'acquisition de 10 hectares environ près du chemin des couleuvres en vue de constituer une réserve foncière sans projet précis pour le moment, c'est du moins ce qu'a affirmé le maire...

● **Avantages des employés municipaux :** le conseil municipal a décidé à 21 voix contre 6 l'attribution d'un logement de fonction au secrétaire de mairie devenu directeur général des services par changement d'appellation. De plus des indemnités importantes ont été accordées à ce même fonctionnaire dans les mêmes conditions. Concernant les personnels des catégories les plus basses les élus de l'opposition ont proposé des dispositions leur attribuant un régime indemnitaire avec un minimum garanti. Monsieur Rabatlat s'y est simplement opposé, au moins les choses sont claires de son point de vue : beaucoup aux gros revenus et rien aux petits salaires ! Comme d'habitude tous les élus de la majorité ont suivi comme des moutons.

● **Des trous plein les tuyaux :** c'est ce que révèle le bilan sur la qualité du service des eaux, on y apprend que la moitié seulement de l'eau consommée est facturée, le reste part en arrosage des espaces verts ou tout simplement par les fuites du réseau vers la nappe phréatique...

● **Un budget supplémentaire pour 2001 :** voté à 21 voix contre 6 ce budget supplémentaire vient alourdir le budget de la commune qui était déjà de l'ordre de 31 millions de francs (cf. étude sur les impôts en première page) rien de nouveau pourtant à l'horizon en terme d'équipements publics.

● **Nouveau groupe scolaire :** les terrains prévus pour recevoir le futur groupe scolaire n'ont pas pu être acquis par une procédure à l'amiable. C'est donc en force que le conseil municipal a voulu passer à 21 voix contre 6. Seul problème la procédure d'expropriation ne pourra être enclenchée qu'à partir de mai 2002 ce qui nous amènera probablement en 2004 pour l'acquisition des terrains... et donc bien au-delà pour la construction du groupe scolaire.

### Le maire joue cavalier seul

Pris au piège ! Le maire a convoqué les membres de sa liste à une réunion qu'il a qualifiée de « confidentielle » sur la communauté d'agglomération à laquelle il avait invité J.P. Alduy écartant ainsi les élus de l'opposition, ce que le maire de Perpignan nous a avoué n'avoir pas su ! Belle leçon de démocratie... Notons le fait qu'il utilise pour ça le personnel communal et les moyens de la mairie...

### Bidon la commission

Pour le dernier conseil municipal tous les élus avaient reçu le budget le samedi alors qu'il était soumis au vote le jeudi suivant et que la commission des finances ne s'était pas encore réunie. Elle ne s'est réunie que l'avant-veille du conseil. Monsieur Erre joue les autocrates à un tel point que même les élus de sa liste s'en plaignent désormais ouvertement.

## Château d'eau : fumeux et inaccessible aux handicapés

Les anciens de Saleilles n'auraient certainement pas imaginé qu'à défaut d'eau, ce château ferait couler tant d'encre...

Dans le numéro de Juin « Bien Vivre à Saleilles » vous demandait votre avis sur le projet de réhabilitation du château d'eau et des anciens lavoirs. Contrairement aux déclarations de monsieur ERRE, justifiant ce choix par l'attachement que la population avait pour cet ouvrage, vous vous êtes exprimés très majoritairement contre ce projet et ce, pour plusieurs raisons : ambiguïté des chiffres annoncés, incertitude quant à la destination des locaux rénovés, disproportion entre le coût de l'opération (1 910 000 F - non compris les frais d'agencement intérieur, l'achat du mobilier et d'autres fournitures) et le caractère exigu des surfaces utilisables, avec un prix de revient au mètre carré de 16 000 F.

Pour conclure vous avez jugé ce projet coûteux et inutile, un grand nombre d'entre vous a même estimé que « l'argent ainsi gaspillé » aurait pu être mieux

utilisé, notamment pour la mise hors d'eau du village, pour la création d'un centre culturel, ou encore d'un centre aéré... Les besoins ne manquent pas ! Le maire a déclaré dernièrement qu'après les travaux «trois salles conçues de façon originale sur trois niveaux » pourraient ainsi voir le jour. L'«original » sera d'agencer ces salles rondes avec un mobilier adapté à cette configuration et d'éviter la perte de place pour une capacité d'accueil du public maximum de 84 personnes environ.

### Trois salles minuscules rondes et empilées !

Rétablissons la vérité. Qu'en est-il au juste de ce projet ? Il a pour but d'aménager dans le château d'eau deux salles de 28,5 et 35,5 m<sup>2</sup>, sur deux étages, non accessibles aux personnes à mobilité réduite, alors qu'on tente de nous montrer le contraire, plus un hall d'entrée de 20 m<sup>2</sup>, tandis que l'ancien lavoir deviendra une

salle unique de 35 m<sup>2</sup>. La capacité d'accueil au total sera de l'ordre de 120 personnes dans 4 salles. Quelle destination pour cet ensemble ? Mystère ! Malgré nos questions aux responsables du projet et nos nombreuses investigations, il ne nous est pas possible aujourd'hui encore de vous annoncer la destination de ces salles. Les bruits les plus farfelus courent et l'imagination va bon train.

### Aucun projet d'utilisation n'a été établi !

On a même parlé de salle de concert. C'est vrai qu'avec d'aussi grandes surfaces, on peut facilement faire tenir des musiciens, leurs instruments et le public... oui, et sur trois niveaux ; original non ?

Il serait peut-être temps que la municipalité associe à ses travaux le milieu associatif et ouvre la discussion avec la population. Il aurait évidemment mieux

valu définir une destination à cet ensemble immobilier avant de se lancer dans l'investissement. Alors pourquoi ne pas avoir démolit tout simplement ? Lorsque « Bien Vivre à Saleilles » a pris connaissance du projet de réhabilitation, tel qu'il avait été présenté, nous nous y sommes fermement opposés et avons posé la question : pourquoi réhabiliter et non pas démolir ? Il nous a été objecté que le coût d'une démolition serait de l'ordre de 600000 Frs (à comparer aux millions qui vont être engloutis). Le dossier du projet consulté en mairie ne contenait aucun devis, aucune entreprise n'ayant été contactée pour chiffrer les frais d'une démolition. Alors comment a-t-on pu avancer ce chiffre, comment savoir qu'elle était la meilleure solution. M. ERRE a pris sa décision, il a exclu purement et simplement la démolition. Renseignements pris auprès des responsables du projet, il s'avère que ce chiffre de 600000 F a été « copié » sur une commune voisine... Encore une fois, la municipalité masque

son absence de politique, entretient la rumeur, et entoure de mystère ce château d'eau qui n'était même plus bon à faire couler de l'eau...

### Inaccessible pour les handicapés !

Bien plus gênant encore, l'examen minutieux du projet laisse apparaître clairement que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite n'est pas respectée. Nous avons noté en particulier que l'escalier ne fait pas la largeur réglementaire, les salles des étages, sont interdites aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant par l'absence d'ascenseur, elle le sont aussi pour les usagers reconnus « personne à mobilité réduite » ; alors qu'un projet récemment exposé au forum des associations prouvait la faisabilité d'un ascenseur !

Il y a fort à parier que peu d'activités adaptées et accessibles aux handicapés seront proposées dans ce château.

Le maire a beau esquiver la question, c'est un bien triste dossier !

Ils ont participé à la réalisation de ce numéro :  
(par ordre alphabétique)

Patrick BENALET  
David DAUGER  
Christian FRANCOIS  
Christine MOTEL  
Olivier RABAT  
Pascale SAURINE  
Nicole VERNET

## Rejoignez l'association

Si vous aussi vous avez envie de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants de Saleilles, renvoyez ce bulletin d'adhésion renseigné (ou vos coordonnées sur papier libre) accompagné d'un chèque à :

**Bien vivre à Saleilles**  
**17 rue Gustave Eiffel**  
**66280 SALEILLES**

Nom : .....  
Prénom : ..... Profession .....  
Adresse : .....

Je souhaite adhérer en qualité de membre bienfaiteur : 200 francs/an  
Je souhaite adhérer en qualité de membre actif : 60 francs/an

- Le Journal -  
de l'association  
« Bien vivre à Saleilles »

Adresse postale :  
17 rue Gustave Eiffel  
66280 SALEILLES

retrouvez les activités de  
l'association sur l'Internet :

<http://perso.libertysurf.fr/bvas>